



# RAPPORT D'OPÉRATIONS PROPRE AU YUKON - TAXE SUR LE COMBUSTIBLE YTD-6 VENTILATION DES VENTES

(Note : Le présent formulaire est requis au Yukon.)

Pour la période se terminant le :

AAAA / MM / JJ

Nom du percepteur	Numéro d'entreprise fédéral
-------------------	-----------------------------

Ventilation des ventes			Carburant diesel	Carburant coloré	Mazout domestique	Diesel marine	Carburéacteur vols au Canada	Carburéacteur vols internationaux	Diesel navire	Autre taxable	Autre exempt	Total
A. Consommation personnelle												
B. Ventes directes par le distributeur												
C. Ventes aux vendeurs	Nom du vendeur	Numéro du permis										
Total des ventes aux vendeurs												

Note : La Loi de la taxe sur le combustible du Yukon exige que les fournis renseignements soient fournis avec chaque relevé mensuel.

Les totaux ne sont pas reportés au formulaire FTG - Taxe